

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4209

Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 14 000 euros en faveur de l'association ALFA 3A gestionnaire de l'établissement d'accueil de jeunes enfants Les Copains d'Abord, sis 177 route de Vienne à Lyon 8ème, pour de l'achat de matériel et mobilier.  
Approbation et autorisation de signature de la convention

Direction de l'Enfance

**Rapporteur :** Mme REYNAUD Blandine

<b>SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2018</b>
-----------------------------------

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 NOVEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2018

---

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme SERVIEN, Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAIN (pouvoir à M. LEVY), M. HAVARD, Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme NACHURY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2018/4209 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT D'UN MONTANT DE 14 000 EUROS EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION ALFA 3A GESTIONNAIRE DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS LES COPAINS D'ABORD, SIS 177 ROUTE DE VIENNE A LYON 8EME, POUR DE L'ACHAT DE MATERIEL ET MOBILIER. APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION (DIRECTION DE L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 novembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 09 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Mobilier et petits aménagements pour crèches associatives».

Par délibération n°2017/3473 du 18/12/2017, le Conseil municipal a voté l'attribution de subvention à divers organismes – Exercice 2018 – Approbation d'une convention d'application type aux conventions cadre pour les subventions de fonctionnement.

Par délibération n° 2018/4046 du 24/09/2018, le Conseil municipal a voté l'attribution d'une subvention globale de fonctionnement au profit de la structure Les Copains d'Abord d'un montant de 202 000€pour l'année 2018.

L'association ALFA 3A réalise diverses missions d'intérêt général à caractère social, définies en partenariat, tant par la collectivité dans le cadre de sa politique locale développée dans le secteur de la Petite Enfance, que par la Caisse d'Allocations Familiales de Lyon, qui participe également à ces missions par l'octroi de différents moyens, notamment financiers.

A ce titre, l'association propose d'assurer le fonctionnement et l'animation de la structure d'accueil petite enfance Les Copains d'Abord sis 177 route de Vienne à Lyon 8<sup>ème</sup>.

Lors de ses visites, la PMI a pointé différentes mises en conformité défectueuses auxquelles Alfa 3a souhaite remédier.

Il s'agit :

- de la cuisine dont les meubles et plans de travail sont vieux et très abimés. Ils ne répondent plus aux exigences de l'hygiène nécessaire à la préparation des repas. Il faut, de plus, créer des modules de rangement adaptés. Cette réfection implique l'achat également du four, des plaques de cuisson et du lave-vaisselle, l'électro-ménager actuellement présent ne pouvant être réutilisé. Seuls les réfrigérateurs, récents (achat - de 3 ans) pourront être réutilisés ;

- dans l'entrée, le sol PVC gondole et demande à être changé, car il peut provoquer des chutes ;

- dans la salle de vie, de repas et d'activités, le bas des murs très abimé doit être protégé, tout comme des protections de radiateurs doivent être installées dans ces mêmes salles afin de garantir la sécurité des enfants ;

- les bordures béton doivent être protégées dans la cour extérieure pour garantir la sécurité des enfants.

L'association a présenté un budget d'investissement de 42 656€TTC et sollicité le soutien de la Ville à hauteur de 14 000€

Il vous est proposé d'attribuer une subvention d'investissement de 14 000€ en faveur de cette association.

Les conditions et modalités de versement de la subvention d'investissement de la Ville de Lyon sont formalisées par la convention jointe au rapport.

Vu la délibération n°2015/1195 en date du 09 juillet 2015 ; 2017/3473 du 18 décembre 2017 et 2018/4046 du 24 septembre 2018 ;

Vu la convention annexée au présent rapport ;

Vu l'avis du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

### **DELIBERE**

1 – Une subvention d'équipement d'un montant de 14 000€ est allouée à l'association ALFA 3A pour de l'achat de matériels et mobiliers pour la crèche Les Copains d'Abord.

2 – La convention annexée au présent rapport, établie entre la Ville de Lyon et l'Association ALFA 3A est approuvée.

3 – M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4 – Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la subvention d'équipement sera financée à partir des crédits inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme ENGESTION, opération ENGEQUIP et sera imputée sur l'article 20421, fonction 64.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Blandine REYNAUD